



ÉQUIPE 48 D'ÉVALUATION DES TSA ENFANTS & ADOLESCENTS

18 bis, avenue du 19 mars 1962
48100 MARVEJOLS
(dans les locaux de l'Institut Médico-Éducatif)

Tél. : **04 66 94 21 40** (9h15-12h15 et 13h-17h)
Mail : **contact@evaluationtsa48.fr**

MÉDECIN COORDONNATEUR

Dr Cécile VIEUX, Médecin Psychiatre

Crédits photos : Freepik, Nature Sensible / Conception et Impression : Imprimerie des 4 - 04 66 62 10 48 / Ne pas jeter sur la voie publique


Le Clos du Nid



**ÉQUIPE 48
D'ÉVALUATION
DES TSA
ENFANTS &
ADOLESCENTS**
ASSOCIÉE AU CRA
OCCITANIE-EST

DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME
CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT DE 2 À 18 ANS


ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie


hôpital
Lozère


CRA-LR
Centre de Ressources Autisme
Languedoc - Roussillon


Lozère
LE DÉPARTEMENT

Quelles sont **NOS MISSIONS** ?



- L'équipe 48 d'évaluation des TSA* enfants et adolescents associée au CRA* Occitanie-Est **est chargée du diagnostic et de l'évaluation des Troubles du Spectre de l'Autisme**, chez l'enfant et l'adolescent de 2 à 18 ans.
- L'équipe est **en lien avec les différents partenaires du sanitaire, médico-social et en libéral du territoire**, qui assurent une partie des évaluations (CAMSP*, PCO*, pédopsychiatrie).
- L'équipe n'assure pas directement les soins mais **intervient dans l'orientation vers les dispositifs de soins existants** sur le département.
- L'équipe peut **participer à des actions d'information et de formation** à destination du grand public et des professionnels du département dans le cadre des Recommandations officielles de Bonnes Pratiques Professionnelles.

* TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
* CRA : Centre de Ressources Autisme
* CAMPS : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
* PCO : Plateforme de Coordination et d'Orientation



Quelle est **LA PROCÉDURE** **À SUIVRE** ?



1

Un **premier contact doit être effectué** par les représentants légaux, soit par téléphone, soit par mail auprès du secrétariat. Un courrier médical d'adressage est nécessaire.

2

Dans un second temps, **un dossier à constituer est adressé** avec les pièces suivantes à compléter :

- Le formulaire de demande
- Le dossier médical de l'enfant
- Les bilans déjà réalisés
- L'autorisation de droit à l'image

3

Après étude du dossier, **une première consultation médicale** est proposée par le médecin psychiatre de l'équipe.

4

A l'issue de cette rencontre, **le médecin prescrit les bilans à réaliser** dans le cadre de la démarche diagnostique.

5

Une fois l'ensemble des évaluations réalisé, **la restitution aux parents est faite lors d'un entretien avec le médecin**. Les compte-rendus sont remis en main propre à la famille et transmis au médecin adresseur.